



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2635

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Restructuration du collège Alain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2635**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Restructuration du collège Alain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le collège Alain, construit en 1972, situé 1, rue de Valence à Saint Fons, dispose d'une surface de 7 115 mètres carrés et accueille 709 élèves. Il est en réseau d'éducation prioritaire (REP +). Cet établissement classé en établissement recevant du public (ERP) de 2° catégorie type R dispose d'une capacité théorique de 750 élèves.

Le collège est situé dans le périmètre du plan de prévention des risques technologiques et dans le périmètre du projet urbain Minguettes-Clochettes qui recouvre les communes de Vénissieux et Saint Fons.

Vieillissant, il a fait l'objet d'entretien régulier mais pas de travaux significatifs. Aussi, une opération de restructuration a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements de ce mandat. La réflexion du contenu du programme est étroitement liée aux scénarii validés du projet de rénovation urbaine (PRU).

II - Programme de l'opération

Le programme de l'opération porte sur la restructuration et la rénovation des locaux, tout en veillant à son intégration dans le périmètre de rénovation urbaine en cohérence avec les validations de réaménagements de ses abords, impactant les limites parcellaires du collège. Il a donné lieu, en phase d'études de faisabilité, à plusieurs réunions de concertation préalables avec la Commune, l'établissement, les services internes (politique de la ville, voirie, urbanistes, direction du patrimoine et des moyens généraux -DPMG-).

Il s'agit donc de revaloriser l'image du collège par une meilleure intégration dans le quartier, une amélioration des conditions de travail adaptées aux évolutions pédagogiques et une requalification des espaces extérieurs.

De même, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du collège avec, notamment :

- une bonne visibilité de l'entrée des élèves, des cheminements pour une meilleure surveillance (position de la loge, circulations intérieures, meilleur positionnement des locaux de la vie scolaire, etc.), un réaménagement des espaces extérieurs,
- l'inclusion des salles des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), des dispositifs en faveur de l'accueil d'élèves présentant un handicap ou nouvellement arrivés (Unités localisées pour l'inclusion scolaire -ULIS- et Unités pédagogiques pour allophones arrivants -UP2A-),
- le regroupement des salles d'enseignement par pôle pédagogique, notamment scientifique (salles de sciences et technologie),
- la création d'une nouvelle demi-pension et l'augmentation de sa capacité d'accueil de 100 à 250 rationnaires,

- le déplacement de la salle polyvalente au rez-de-chaussée, la réaffectation de ses surfaces actuelles et la création d'un foyer des élèves,

- la mise aux normes d'accessibilité du collège aux personnes à mobilité réduite en référence à la réglementation en vigueur.

L'opération consiste essentiellement à restructurer le bâtiment collège existant, étant précisé que certains locaux rénovés récemment et qui présentent un fonctionnement correct pourront être maintenus en l'état pour tenir compte des contraintes de budget (Centre de documentation et d'information -CDI-, administration, une partie des salles d'enseignement général).

Pour autant, il sera nécessaire de démolir l'aile nord-est occupée actuellement par les ateliers SEGPA et les salles de technologie, de construire une demi-pension et une salle polyvalente et de démolir le bâtiment de logements.

La démolition/désamiantage des logements et de l'ancien atelier (devant intervenir rapidement) n'étaient initialement pas prévus dans l'opération de restructuration du collège mais dans les actions liées au projet urbain pour le réaménagement sécurisé des abords et pour la création d'un gymnase communal. De nouvelles orientations sur le projet urbain amènent à finalement intégrer ces travaux à cette opération. Cela implique un coût supplémentaire de 1,090 M€ TTC.

L'opération devra se réaliser en tenant compte des contraintes d'un site occupé.

Au regard de la quantité d'opérations à lancer dans les collèges, Il est proposé de confier la réalisation de cette opération à un prestataire spécialisé dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Il est précisé que le mandataire représentera la maîtrise d'ouvrage à l'égard des tiers dans l'exercice des attributions qui lui seront confiées.

III - Aspects techniques et financiers

Le montant de l'autorisation de programme déjà individualisée pour les études de faisabilité préalables s'élève à 210 000 €

Après une étude globale des besoins et dysfonctionnements, le montant des travaux de restructuration est estimé à ce jour à 9,775 M€ HT incluant la démolition et le désamiantage précité.

L'enveloppe financière doit également tenir compte des honoraires du mandataire de maîtrise d'ouvrage et de divers prestataires intellectuels (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé -CSPS-, etc.).

Afin de permettre le lancement de l'opération, il est donc proposé au Conseil d'approuver l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 2,8 M€, portant ainsi l'autorisation de programme totale individualisée à 3,010 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme de l'opération de restructuration du collège Alain à Saint Fons et l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 9,775 M€ HT, représentant un montant toutes dépenses confondues de 15 640 000 € (hors coût du mandat).

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer les documents administratifs et documents d'urbanisme afférents à cette opération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Education pour un montant de 2,8 M€ en dépenses au budget principal - opération n° 0P34O4813A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 € en 2018,
- et 1,77 M€ au-delà suivant l'échéancier qui sera fixé dans la convention de mandat.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 3 010 000 € en dépenses.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - chapitre 23 - exercices 2018 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.